

## INSTANCES D'AUTOREGULATION

Il s'agit d'instances mises en place par les professionnels des médias eux-mêmes avec pour objectif de contrôler le respect de la déontologie et de l'éthique des journalistes. Le citoyen peut s'adresser à elles lorsqu'il a à se plaindre d'une atteinte par voie de presse.

### **Burkina Faso**

L'Observatoire burkinabè des médias (OBM) mis en place par les associations professionnelles des médias en octobre 2012. Ses missions : veiller au respect du Code d'éthique et de déontologie, promouvoir et défendre la liberté de presse, protéger le droit du public à une information libre, honnête et complète, veiller à la sécurité des journalistes, constater et de dénoncer les manquements à l'éthique et à la déontologie, et, en cas que de besoin, faciliter des médiations. Le plan d'action de l'OBM est essentiellement tourné vers la formation, la sensibilisation et l'interpellation sur le respect des règles de l'éthique et de la déontologie de la profession de journaliste.

Au Burkina Faso, l'Observatoire des médias vient d'adopter son plan d'action triennal 2014-2016. Ledit plan a été adopté lors d'une assemblée générale extraordinaire qui a regroupé les associations membres.

Le plan d'action s'articule autour d'un objectif général, d'un objectif spécifique et d'un axe stratégique. L'objectif général est de stimuler la contribution de la presse à la promotion et à la consolidation de la démocratie au Burkina Faso. Le plan d'action vise une meilleure observance des règles d'éthique et de déontologie par les journalistes. Enfin l'axe stratégique du plan est bâti autour du renforcement des capacités des journalistes. La mise en œuvre du plan d'action nécessite un budget de 176 millions FCFA (Agence Ecofin).

### **Bénin**

L'Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans les médias (ODEM).

*« Dans le cadre des scrutins présidentiel et législatif de 2011, l'organe a suivi 98 quotidiens, 58 périodiques, 73 radios et une demi-douzaine de télévisions et il a dû mettre en place un comité des élections. Ce comité de vigilance chargé de la veille et du contrôle a fait prononcer une vingtaine de sanctions contre les médias toutes catégories confondues.*

*Au cours de ces scrutins, la corégulation entre la HAAC et l'Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans les médias (ODEM) a été concrétisée. Des cas de violation ont été constatés et instruits par l'autorégulateur qui en a saisi l'instance de régulation. La décision de condamnation prise par la HAAC à l'issue de cette procédure avait une grande force exécutoire » (Dialogue régional des instances de régulation et d'autorégulation sur l'accompagnement des médias en période électorale, Cotonou en République du Bénin, les 10 et 11 novembre 2011, cité par Eugénie R. Aw dans La déontologie à l'épreuve des médias, de quelques cas en Afrique de l'ouest francophone).*

### **Togo**

En décembre 2012 a été mis en place l'Observatoire des Médias pour la Démocratie et la Bonne Gouvernance ([OMDG](#)) à l'initiative du journal *Tribune d'Afrique*.

### **Mali**

L'Observatoire pour la déontologie et l'éthique de la presse de Mali (ODEP) a été installé à Bamako le 2 février 2017

## **Guinée**

L'Observatoire Guinéen d'Autorégulation des Médias (OGAM) a vu le jour en juillet 2015. Il peut instruire toute plainte portée contre un journaliste. Il comprend 15 membres dont 12 représentants des médias (3 en écrit, 3 en radio, 3 en TV, 3 en ligne), un représentant du ministère de la Communication, un représentant du ministère de la Justice et un représentant de la société civile.

A noter qu'en France il existe depuis 2012 un Observatoire de la Déontologie de l'Information (ODI) qui présente chaque année ses observations dans un rapport.